

FICHE D'INSCRIPTION 2024-2025

Montagny



* Informations :

Adulte:

(à remplir par le tuteur légal si inscription enfant)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Tel : | _ _ | _ _ | _ _ | _ _ | _ _ | Naissance :/...../.....

Email :

Ancien GV

Enfant:

1- Nom :Prénom :Âge :

2- Nom :Prénom :Âge :

3- Nom :Prénom :Âge :

4- Nom :Prénom :Âge :

=> Pour les cours du mercredi précisez si votre enfant vient du centre aéré: OUI NON

* Cours choisi(s)

(si inscription Famille: précisez à côté le prénom de la personne qui s'inscrit au cours)

1) Jour : Horaire :
Discipline

2) Jour : Horaire :
Discipline

3) Jour : Horaire :
Discipline

4) Jour : Horaire :
Discipline

5) Jour : Horaire :
Discipline

6) Jour : Horaire :
Discipline

* compétition: OUI NON

* Les tarifs : Cf le tableau des prix

TOTAL abonnement (s) :€

Possibilité de paiement échelonné en trois chèques remis lors de l'inscription et encaissé en octobre, en janvier et en mars

Chèques: nombre de chèques:.....

Espèces : totalité

Autres

*** PIÈCES A FOURNIR POUR VALIDER L'INSCRIPTION:**

1- fiche d'inscription complétée et signée

2- règlement de la cotisation

Envoyez cette inscription à :

Chez Mme Gioé, 93 impasse des genêts 69700 Montagny.

Remboursement : aucun remboursement ne sera accordé sauf présentation d'un certificat médical d'une durée minimum de 3 mois.

***AUTORISATION DE DIFFUSER DES PHOTOS/VIDÉOS: OUI NON**

Pendant les cours, les compétitions ou les différentes manifestations, j'accepte que mon/mes enfant(s) et ou moi même puissent être photographiés et/ou filmés, et que ces photos ou films soient diffusés (site internet- panneau d'affichage ou vidéo sur le stand....)en restant la propriété du club.

***DÉCHARGE MÉDICALE: (POUR LES MAJEURS)**

J'atteste sur l'honneur être en bonne santé physique et apte à pratiquer les activités choisies à People Danse.

je pratique une activité à la demande de mon médecin. (fournir un certificat médical)

***DÉCHARGE MÉDICALE: (POUR LES MINEURS)**

Je soussignée Monsieur, Madame,.....

Responsable de l'enfant.....

Autorise, N'autorise pas,
dans le cadre d'un cours ou d'un évènement (gala- compétition, démonstration, transport lors d'un déplacement....) les responsables ou entraîneurs à prendre en cas d'urgence, les mesures nécessaires pour mon enfant : soins, hospitalisations, intervention chirurgicale si cela est jugé nécessaire par un médecin.

Signale au professeur si mon enfant à des problèmes médicaux et s'il suit un long traitement.

Précisez.....

Signature du parent ou du responsable légal
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Fait à

Le

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement prévu dans les statuts de l'association, complète et précise son fonctionnement. Toute inscription à l'Association vaut acceptation du règlement intérieur.

1. Chaque adhérent doit :

- remplir une fiche d'inscription et s'acquitter de la cotisation annuelle: l'adhésion étant comprise dans l'abonnement, les droits restent à l'association en cas de démission ou d'exclusion. (prix de l'adhésion : 28€)
- fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités d'entretien et d'expression ou de danse datant de moins de 3 mois ou remplir une décharge.

SANS REMPLIR CES 2 CONDITIONS, L'ADHERENT NE POURRA PAS PROFITER DES ACTIVITES PROPOSEES.

2. L'assurance RC de l'association couvre uniquement les accidents sportifs engendrés par une tierce personne lors des séances de pratique, des stages ou autres manifestations organisées par l'association. Les trajets ne sont pas couverts et aucune indemnité journalière suite à une incapacité de travail ne vous sera versée. Il vous est donc conseillé de souscrire votre propre assurance RC pour couvrir tout autre accident.

3. Les cours, sont assurés de septembre à juin, toutes les semaines, hors vacances scolaires et jours fériés : l'association garantie 35 séances pour chaque cours du planning : le conseil d'administration fixe chaque année les dates de début et fin. Les deux premières semaines du début de la saison en septembre fonctionnent en portes ouvertes : tous les cours gratuits pour tous.

Les annulations de séances par les intervenants de l'association, et pour cas de force majeure (accident, décès, maladie, indisponibilité de la salle, crise sanitaire, fermeture administrative) ne peuvent prétendre à un remboursement. Cependant, dans la mesure du possible, les cours peuvent être rattrapés pendant les vacances scolaires.

4. Seul un certificat médical de contre-indication à la pratique des activités d'entretien et d'expression ou de danse d'une durée minimum de 3 mois permettra un remboursement de votre abonnement, au prorata des mois restants dus qui suivent la date du certificat et ce jusqu'à la fin d'inaptitude mentionnée par le médecin (un mois entamé reste dû). L'adhésion de 28€ est non remboursable.

5. L'ouverture des portes se fera 5 minutes avant la première séance de la journée ou soirée. L'accès aux salles est exclusivement réservé aux élèves et professeurs. Il vous est demandé d'attendre la fin du cours précédent pour rentrer dans les salles.

6. Chaque adhérent est tenu de respecter le matériel, les locaux et leurs règlements internes, les règles élémentaires d'hygiène ainsi que les autres pratiquants. Toute dégradation entraînera une sanction et réparation pécuniaire.

7. Les parents sont responsables de leurs enfants même au sein de la structure tant que l'animateur n'est pas présent dans celle-ci. Il est donc obligatoire de déposer en main propre votre enfant (mineur) auprès du professeur et de le récupérer à la fin du cours à l'intérieur de la structure. Aucun mineur ne sera autorisé à quitter l'enceinte du bâtiment sans un parent, sauf sur présentation d'une

autorisation à rentrer seul chez lui fournit en main propre par l'un des responsable légal au professeur, à ce moment-là, la responsabilité du professeur ne sera plus engagée.

8. Une tenue de sport est obligatoire ainsi que le port d'une paire de chaussures propres pour la pratique de toutes nos activités. L'animateur se réserve le droit de refuser les participants qui ne sont pas en tenue de sport ;

Merci de changer de chaussures avant le cours pour préserver les sols.

9. En cas de perte ou de vol dans les vestiaires ou ailleurs dans les locaux, l'association décline toute responsabilité.

10. Pour le bien-être et le bon déroulement des séances les parents ne sont pas autorisés à assister au cours des enfants. Ou seulement si le professeur l'autorise 5min avant la fin du cours.

11. Les mineurs de moins de 14 ans ne sont pas admis aux cours ADULTE.

12. Le bureau se réserve la possibilité de sanctionner tout comportement contraire à la loi, gênant ou dangereux pour les autres personnes. Une exclusion peut être prononcée.

13. Les factures sont établies sur demande de l'adhérent. Il ne sera pas délivré de duplicata. Elles seront données uniquement, si le dossier est complet (fiche d'inscription, règlement intérieur et certificat médical).

14. Un minimum de 8 personnes inscrites sera requis pour que le cours soit maintenu.

Le Bureau du People Danse

**Signature de l'adhérent ou du responsable légal pour approbation du règlement intérieur :
Précédée de la mention « Lu et approuvé »**